



NATURE

La forêt du Salbert est ouverte au public

Des travaux de sécurisation aux abords de la route et des sentiers balisés ont été réalisés.

Publié le 15 mai 2020

Début mars, l'accès aux forêts communales du Mont, de la Miotte et du Salbert était interdit pour des raisons de sécurité. En effet, de nombreux arbres, fragilisés par les sécheresses de 2018 et 2019, présentaient un réel danger (risque de chutes de branches ou d'arbres).

Dans la forêt du Salbert, l'abattage des arbres dangereux a eu lieu pendant la période de confinement, ce qui a permis de sécuriser les sentiers de randonnée. Ainsi, l'accès aux chemins de randonnée balisés et au parcours vita est autorisé depuis le 12 mai. La route départementale n°4 est en partie ouverte jusqu'au parking de la Grande Roche, permettant l'accès aux sentiers plus aisément. L'accès au sommet n'est pas encore possible, des engins forestiers sont à l'œuvre.

La vigilance reste de mise : en dehors des sentiers balisés, le risque de chutes d'arbres demeure.

Les forêts de la Miotte et du Mont restent interdites. Les travaux de sécurisation n'ont pas encore débuté. L'étang des Forges est également fermé.

Rappelons que les gestes barrières et la distance physique doivent être respectés en toutes circonstances, même en randonnée ou en balade.



 RETOUR À LA LISTE

A purple rectangular button with a white menu icon (three horizontal lines) on the left and the text "RETOUR À LA LISTE" in white uppercase letters on the right.